

Chères collègues, chers collègues,

Si la grande majorité des personnels est confinée pour endiguer la transmission du virus Covid-19, quelques collègues sont toujours sur site, pour veiller au fonctionnement minimal de notre établissement en cette période. Le CHSCT n'a pour l'instant pas été consulté sur les conditions dans lesquelles ils travaillent : cela reste notre priorité. Le comité doit être réuni prochainement, dans les conditions exceptionnelles et à distance, afin d'étudier le [Plan de continuité d'activité->29] qui doit cadrer leurs conditions de travail. Certaines universités ont fait ainsi voter un avis d'interdiction de toute présence et d'activité professionnelle au sein de l'université sans port de masque : à défaut de masque mis à disposition le personnel doit rester à son domicile.

La situation est aussi préoccupante pour les étudiants et étudiantes actuellement en stage ou en alternance sur site, ceux qui sont confinés en résidences universitaires, ainsi que les personnels du CROUS.

Pour tous les autres personnels, nous sommes en confinement et, pour certains, en travail à distance, que chacun improvise. Rappelons que le télétravail est cadré par le Code du travail et doit donner lieu à un accord : *la situation actuelle ne relève donc pas du télétravail* tel que l'Université s'apprêtait à le tester.

En temps normal, la mise en œuvre du télétravail implique un cadrage important, qui précise notamment la proportion limitée de l'activité en distanciel, les tâches concernées (certaines ne peuvent être faites à distance), le matériel et les dispositifs techniques mis en place et bien d'autres points . . . afin de prévenir les nombreux risques de cette modalité de travail.

Aussi, nous alertons tous ceux qui doivent actuellement mettre en place du travail à distance sur le fait que, dans cette situation exceptionnelle, nul n'est tenu à l'impossible. Dans les services, dont beaucoup sont mobilisés, comme dans les équipes pédagogiques, chacun fait au mieux avec les moyens du bord.

Toutes les composantes ont reçu le 18 mars et diffusé le Plan de continuité pédagogique qui rassure les enseignants sur leur liberté pédagogique pour assurer une continuité avec les étudiants. Les modalités indiquées dans ce Plan de continuité pédagogique peuvent être adaptées selon les circonstances, avec validation des responsables, et ne doivent pas donner lieu à des dérives (contenu des examens, suppression des heures effectuées. . .).

Alors que chacun fait au mieux pour contribuer collectivement à maintenir des missions de qualité dans la période que nous vivons, gardons tous à l'esprit que si nous sommes confinés, c'est pour notre santé à tous, et qu'il ne faudrait pas la détériorer dans la tourmente. Et que les choses devraient se stabiliser dans les prochaines semaines, espérons-le.

Enfin, certains d'entre nous sont peut-être en situation (encore plus) difficile (que d'autres) : isolement, enfants à charge, maladie. . . Pour rappel, même à distance, vous avez à votre disposition le registre santé et sécurité au tra-

vail, accessible à distance à l'adresse <http://intranet.univ-orleans.fr/hygiene-securite/prevention/registre-sante-et-securite-au-travail/>.

Une partie de notre rôle, en tant que CHSCT, est de faire remonter des propositions de prévention collective. Aussi, même si nous ne pouvons œuvrer qu'en « mode dégradé » au vu des circonstances, nous nous ferons le relai de vos remarques et propositions.

Nous restons à votre écoute. Prenons soin de nous tous !

Pour les membres du CHSCT, au titre des 4 organisations syndicales qui y siègent FSU, SGEN-CFDT, Solidaires, SNPTEs